## Table des matières

INTRODUCTION	1.7
ETAPE 1 - RAPIDE ANALYSE COÛTS/BÉNÉFICES	
ETAPE 2 - ANALYSE DES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR FAIRE PARTIE D'UNE UNITÉ TVA	15
2.1 Qui peut faire partie d'une unité TVA  2.2 Liens  2.2.1 Lien financier  2.2.1.1 Présomption principale.  2.2.1.2 Présomptions subsidiaires  2.2.1.2.1 Contrôle de droit.  2.2.1.2.2 Contrôle de fait.  2.2.1.2.3 Influence notable.  2.2.1.2.4 Lien de contrôle direct ou indirect.  2.2.1.3 Exclusions.  2.2.1.4 Cas particulier des personnes autres que les personnes morales au capital social représenté par des actions ou parts.  2.2.2 Lien organisationnel  2.2.3 Lien économique  2.3 Qui doit faire partie d'une unité TVA.  2.4 Cas particuliers des administrateurs-personnes morales  2.5 Conclusion.	15 17 17 21 21 22 22 24 24 25 25 26
ETAPE 3 - EXAMEN DES OBLIGATIONS DE L'UNITÉ TVA ET DE SES MEMBRES EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION À LA TVA	32
<ul> <li>3.1 Identification à la TVA</li> <li>3.2 Représentant de l'unité TVA</li> <li>3.3 Déclaration de commencement d'activité – Demande motivée</li> <li>3.4 Durée d'appartenance à une unité TVA</li> <li>3.5 Cessation d'activité du membre entrant dans l'unité TVA</li> </ul>	34 34

3.6 Modification d'activité de l'unité TVA	38
2 4 1 Modifications des données relatives à l'Identification	
3.6.1 Modifications des données relatives à l'identification	40
2 4 2 Entrée obligatoire d'un nouveau membre	42
o / / C / I I I	4/
3.6.4 Sortie volontaire d'un membre ne remplissant plus les conditions	47 <sup>·</sup>
3.6.6 Sortie obligatoire d'un membre engagé	
dans une procédure d'insolvabilité	48
2.4.7 Sertie volentaire ou obligatoire du représentant de l'unité ou	
acception de son activité	49
3.7 Cessation d'activité de l'unité TVA	51
0.7 Cossanon a dentito de la constanta de la c	
ETAPE 4 – EXAMEN DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES EN RELATION AVEC	
LES OPÉRATIONS RÉALISÉES	53
LLS OF EIGHTOTTO REPLECTED TO	
4.1 Déclaration périodique ordinaire à la TVA	53
4 1 1 Of a familitie	
4.1.2 Opérations entre les membres (opérations internes)	
1 2 1 Livraisons de hiens ou prestations de services en beigique	
4 1 2 1 1 Régime fiscal	
4 1 2 1 2 Inscription dans la déclaration	56
4 1 2 2 Opérations assimilées à des livraisons de biens ou	
prostations de services	56
4 1 2 2 1 Régime fiscal	30
4.1.2.2.1.1 Utilisation comme bien d'investissement	50
4.1.2.2.1.2 Utilisation d'un bien meuble fabriqué	37
4.1.2.2.1.3 Utilisation d'un bien meuble pour usage privé	<b>F</b> O
ou autre	50
4.1.2.2.1.4 Travaux immobiliers	59
4.1.2.2.1 Inscription dans la déclaration et autres obligations	39
4.1.2.3 Service transfrontalier fourni à l'un des membres au sein	٨1
d'une même entité juridique	61
4.1.2.3.1 Régime fiscal	۸۱
4.1.2.3.2 Inscription dans la déclaration et autres obligations	01
4.1.2.4 Vente de biens entre deux membres suivie d'un envoi	
de ces biens vers un autre Etat membre de la Communauté	
(livraison intracommunautaire entre deux membres d'une même unité TVA)	62
d'une même unite IVA)	62
4.1.2.4.1 Régime fiscal	63
4.1.2.4.2 Inscription dans la déclaration et autres obligations	
4.1.2.5 Acquisition intracommunautaire en Belgique dans le cadre d'une livraison entre membres effectuée	
dans un autre Etat membre	64
č. 1	64
4.1.2.5.1 Régime tiscal	65
4.1.2.6 Affectation assimilée à une acquisition intracommunautaire dans le cadre d'un transfert effectué par un membre	
d'un autre Etat membre vers la Belgique	66

38	4.1.2.6.1 Régime fiscal	66
39	4.1.2.6.2 Inscription dans la déclaration	. 66
40	4.1.3 Operations externes	. 67
42	4.1.3.1 Livraison intracommunautaire exemptée réalisée par	. 07
47	un établissement stable d'un membre	67
47	4.1.3.2 Exportation	47
	4.1.3.2.1 Régime fiscal et autres obligations	. 67
48	4.1.3.2.2 inscription dans id declaration	40
	4.1.3.3 Iransfert de biens vers un autre Etat membre	88
. 49	4.1.3.3.1 Régime fiscal	. 00
. 51	4.1.3.3.2 Inscription dans la déclaration et autres obligations	. 00
	4.1.3.4 Importation	. 60
	4.1.3.4.1 Regime fiscal	. 07 . 60
	4.1.3.4.1.1 Généralités	. 60
53	4.1.3.4.1.2 Destinataire	. 60
	4.1.3.4.1.3 Redevable	70
	4.1.3.4.2 Inscription dans la déclaration	70
53	4.1.3.5 Acquisition intracommunautaire de biens - L'unité TVA effectue	70
53	des opérations ouvrant droit à déduction	70
55	4.1.3.5.1 Régime fiscal	70
55	4.1.3.5.2 Inscription dans la déclaration	71
55	4.1.3.6 Achats de services à l'étranger auprès d'un assujetti	/ 1
56	qui n'est pas établi en Belgique ou qui y est établi	
	sans intervention de cet établissement dans la prestation –	
56	régime de l'auto-liquidation de la taxe	72
56	4.1.3.6.1 Achats de services non généraux dans un autre Etat	12
56	membre ou achats de services en dehors de l'Union	
57	européenne - L'unité TVA effectue des opérations	
	ouvrant droit à déduction	72
58	4.1.3.6.2 Achats de services généraux dans un autre Etat membre	/ _
59	L'unite IVA ettectue des opérations ouvrant droit à déduction	73
59	4.1.3.7 Livraisons de biens ou prestations de services	/ 0
	effectivement taxées en Belgique	73
61	4.1.3.7.1. Operations « normales » réalisées par l'unité TVA à la sortie	73
61	4.1.3.7.2 Iravaux immobiliers et assimilés réalisés par l'unité TVA	71
61	4.1.3./.3 Iravaux immobiliers et assimilés réalisés pour l'unité TVA	7 A
	4.1.3.8 Operations particulières	75
	4.1.3.8.1 Exemptions article 44 du CTVA	75
	4.1.3.6.2 Qualife de constructeur professionnel	75
62	4.1.3.6.3 Agence de voyage	75
62	4.1.3.8.4 laux réduits de TVA	76
63	4.1.3.8.5 Exemption visée par l'article 42, § 4, du CTVA	76
	4.1.3.3.5 Indisports internationally	76
	4.1.3.8.7 Ventes à des particuliers ou à des personnes non tenues	
64	de soumettre à la TVA leurs acquisitions intracommunautaires	
64	dans un autre Etat membre – dépassement du seuil des ventes	
65	a distance	76
	4.1.3.8.7.1 Genéralités	76
. ,	4.1.3.8.7.2 Régime des ventes à distance	77
66		70

	4.1.3.8.8	.1 La Belgique est l'Etat membre 1	78
	4.1.3.8.8	.2 La Belgique est l'Etat membre 3	
	4.1.3.8.8	.3 La Belgique est l'Etat membre 2	
	4.1.3.8.9	Ventes en chaîne entre deux membres et un assujetti	/ 0
	4.1.3.0.9	établi dans un autre Etat membre	70
	(100 0		
	4.1.3.9 Opé	érations réalisées à l'étranger	00
	4.1.3.9.1	Régime fiscal	80
	4.1.3.9.2		
4.2		iale à la TVA	
4.3	Liste annuelle des	s clients assujettis	87
4.4	Relevé à la TVA d	des opérations intracommunautaires	89
ETAPE 5 -	EXAMEN DU DRO	IT À DÉDUCTION DE L'UNITÉ TVA ET DES RÉVISIONS À OPÉRER.	91
<i>-</i> 1			0.1
5.1	Examen prealabl	e	7 I
5.2 5.3	Régime du prora	ta général de l'unité TVA	95
	Régime de l'attec	ctation réelle	96
	3.1 Principe		96
	3.2 Conditions	de principe pour l'application de l'affectation réelle	97
5.		n réelle et l'unité TVA	98
	5.3.3.1 Opé	érations à prendre en compte pour la détermination	
	du c	droit à déduction	98
		ermination du droit à déduction au moment	
	de l	'acquisition des biens et des services	100
	5.3.3.2.1	Les biens et les services sont fournis à un membre de	
		l'unité TVA qui les destine exclusivement à la réalisation	
		d'opérations externes ouvrant ou non droit à déduction	100
	5.3.3.2.2	Les biens et les services sont acquis par un membre	
	3.3.3.2.2	de l'unité TVA, mais en vue d'être fournis par celui-ci,	
		en tant que tels, à un autre membre de l'unité TVA,	101
		qui ne les utilise que pour des opérations externes	. 101
	5.3.3,2.3	Les biens et les services sont acquis auprès de fournisseurs	
		ou de prestataires externes par un membre de l'unité TVA	
		qui les utilise pour effectuer à la fois des opérations	
		externes et internes identiques	102
	5.3.3.2.4	Les biens et les services sont acquis auprès de fournisseurs	
		ou prestataires tiers à l'unité TVA par des membres qui	
		les utilisent pour réaliser des opérations externes et	
		des opérations internes au profit d'un (ou plusieurs)	
		membre(s) qui réalise(nt) lui (eux)-même(s) des opérations	
		externes et des opérations internes	104
5.4	Pávision dos dád	luctions	106
	A 1 Dánima da	croisière (cas particuliers)	106
٥.	4.1 Régime de	ision de la déduction initialement enérée lerraus	. 100
	5.4.1.1 Rév	ision de la déduction initialement opérée lorsque	
		variations sont intervenues dans les éléments	107
		en considération pour le calcul des taxes déduites	
	5.4.1.2 Cho	angement d'affectation	. 106

5.4.2 5.

## ETAPE 6 - EXAM

6.1.1 6.1.2 6.1.3

Factur

6.1

6.1.4
6.1.4.
6. 3.4.3
6.1.5 O; 6.1.5.1 6.1.5.2

6237 6232 6233

/8	3.4.2 Totalion et dissolution à une unite TVA – Entrée et sortie à un membre	10/
78	5.4.2.1 Formation d'une unité TVA – Entrée d'un membre	107
78	5.4.2.1.1 Révision dans le chef de l'assujetti qui entre dans l'unité TVA	107
	5.4.2.1.2 Révision dans le chef de l'unité TVA	100
70	5.4.2.1.3 Exemple	100
79		108
86	5.4.2.2 Dissolution d'une unité TVA – Sortie d'un membre	109
86	5.4.2.2.1 Révision dans le chef de l'unité TVA	109
86	5.4.2.2.2 Révision dans le chef du membre sortant	110
86	5.4.2.3 Moment où s'opèrent les révisions – mesure compensatoire	110
87	5.4.2.3.1 Moment où doivent s'opérer les révisions	110
07	5.4.2.3.2 Mesure compensatoire entre les révisions à opérer	110
89		110
	Or and a special and a postal a	
	l'unité TVA autres qu'en matière de révision sur biens d'investissement	112
PERER 91		
	ETAPE 6 – EXAMEN DES OBLIGATIONS DE L'UNITÉ TVA	112
91		
05		
95	6.1 Facturation et autres documents	77.
96	1.1.1 October documents	114
96	6.1.1 Généralités	114
97	6.1.2 Opérations entre les membres	115
98	6.1.3 Opérations assimilées à des livraisons de biens ou	
	à des prestations de services	117
98	6.1.4 Opérations réalisées entre deux établissements d'un membre	118
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	6.1.4.1 Envoi de biens par un membre vers son établissement	110
100	stable situé à l'étranger ou vers les installations de l'assujetti	
100	Stable Side of Financial Oversites installations at Lassification	
<b>38</b>	établi à l'étranger dont ce membre est un établissement stable	
er C	en Belgique	119
100	6.1.4.2 Envoi de biens vers les installations d'un membre d'une unité TVA	
	par son établissement stable situé à l'étranger ou par l'assujetti	
	établi à l'étranger dont ce membre est un établissement stable	
	en Belgique	110
101	6.1.4.3 Prestations de services réalisées en faveur d'un membre	117
101		
m cseurs	d'une unité TVA par son établissement stable situé à l'étranger	
unie TVA	ou par l'assujetti non établi en Belgique dont ce membre est	
	un établissement stable en Belgique	120
102	6.1.5 Opérations réalisées entre un membre de l'unité et un tiers	
- sseurs	6.1.5.1 Emission de la facture	120
2.4	6.1.5.2 Mentions obligatoires sur les factures émises par	
	(un membre de) l'unité TVA	121
	6.2 Comptabilité et unité TVA	122
	6.2.1 Généralités	100
zions	6.2.2 Tenue de la comptabilité	122
104		123
106	6.2.3 Tenue d'une documentation comptable par	
106	le représentant de l'unité TVA	126
	6.2.3.1 Généralités	126
	6.2.3.2 L'unité TVA applique le régime du prorata général de déduction	127
106	6.2.3.3 L'unité TVA applique le régime de l'affectation réelle	
106	en matière de déduction	120
. 100	and the distriction of the design of the des	1 4 7

6.2.3.4	Opérations internes assimilées à des livraisons de biens ou prestations de services	129
6.2.3.4.		
0.2.3.4.	mombre qui l'utilise comme bien d'investissement	100
	(application de l'article 12, § 1er, 3°, du CIVA)	129
6.2.3.4.	2 Vente par un membre d'un bien qu'il a fabriqué à un autre membre qui l'utilise pour réaliser des opérations	
	ne permettant pas la déduction complète de la taxe	
	(application de l'article 12, § 1er, 4°, du CTVA)	130
6.2.3.4	3 Utilisation d'un bien meuble, affecté par un membre	
	à son entreprise et pour lequel un droit à déduction	
	de la taxe a été opéré, par un autre membre de l'unité TVA pour ses besoins privés ou ceux de son personnel ou, plus	ı
	généralement, à des fins étrangères à son activité	
	Fannamique (application de l'article 19, § 1er, du CTVA)	130
6.2.3.5	Périsions visées aux articles 5, 8,1er, 3° et 19 de l'AK n° 3	131
6.2.4 Conse	ervation et communication des documents comptables	131
6.2.4.1	Conservation des livres, factures et autres documents comptables	131
6.2.4.2	Communication des livres, tactures et autres documents	
	sometables	132
6.3 Paiement d	e la taxe	134
TADE 7 EVAMENI DI	E POINTS PARTICULIERS	135
FIAPE / - EXAMEN DI	E PONTIS TARRICOLLERO	
		135
7.1 Redevable	de la taxerations réalisées par les membres de l'unité TVA	135
710 0-4	rations réalisées par un assujetti établi en dehors de la belgique	
mais	qui possède un établissement stable membre à une unile 1 vA	135
710 0-6	retions réalisées par un établissement stable situe en denois	
de lo	a Belgique mais appartenant à un membre d'une unité TVA	137
7.2 Report de	paiement à l'importationéralités	137
700 [	-lités à goognalir à l'importation	100
7.2 Autoricatio	on de restitution mensuelle	138
701 1.4-	riaglion accordée précédemment à un membre du enne	
dans	orisation decordee procedentalists of the state of the st	138
7.3.2 Auto	Autorisation accordée précédemment à un membre qui entre	
7.3.2.1	Jame Vunité TVA	138
7.3.2.2	Autoriagian domandée par l'unité TVA	138
7.4 Option de	stayation pour les opérations de paiement et d'encaissement	107
7.5 Solidarité	s dixalion poor les operations as p	1-0
ETAPE 8 - ANALYSE	COÛTS/ BÉNÉFICES DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ TVA	14
	DE CRÉER UNE UNITÉ TVA	
ETAPE 9 - DECISION	DE CREEK UNE UNITE I VA	

ETAPE 1

10.1 10.2

1

10

10

10.3 10.4

10.5

ANNEXE 1 ANNEXE 2

ANNEXE 3.
ANNEXE 4.
ANNEXE 5.

+ \* E E 7.

---

ANEES-E

ns ou 129	ETAPE 10 – ASPECTS PRATIQUES DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ TVA ET DE SON SUIVI 144
itte  129  a perations	10.1 Identification de l'unité à la TVA
Tore 130 mbre 2000 mbre 20	10.2.3 Sortie volontaire d'un membre de l'unité TVA une fois la période de 3 ans écoulée
131	150
132 134	ANNEXE 1 - Déclaration de commencement d'activité 606a et ses annexes
135	ANNEXE 3 - Exemple de procuration pour un membre optant
135 135 Begique	ANNEXE 5 - Exemple de lettre au service TVA compétent pour le membre identifié à la TVA normalement ou pour raison d'acquisitions intracommunautaires de biens ou de prestations de services reçus de l'étranger, avant son entrée dans l'unité, signalant son appartenance à l'unité
TVA	Exemple de lettre au service TVA compétent pour l'unité, signalant l'appartenance à l'unité TVA d'un membre identifié à la TVA avant son entrée dans l'unité pour raison d'acquisitions intracommunautaires de biens ou de prestations de services reçus de l'étranger
138 138 	Exemple de lettre au service TVA compétent pour l'unité TVA, signalant l'appartenance à l'unité d'un membre identifié à la TVA normalement avant son entrée dans l'unité et, le cas échéant, d'un membre non encore identifié, en demandant de lui attribuer un sous-numéro d'identification à la TVA
entre 138 138	Exemple d'accord écrit en matière de compensation des révisions de déduction
139 140	Exemple d'inventaire des biens soumis à révision et à compensation 174  Exemple de lettre à envoyer au service TVA compétent pour le membre avant son entrée dans l'unité, accompagnant l'inventaire des biens soumis à révision et à compensation
141	

143

ac	kemple de lettre à envoyer au service TVA compétent pour l'unité, accompagnant l'inventaire des biens soumis à révision et compensation	1 <i>7</i> 6
ANNEXE 12 - Ex	kemple de convention entre les membres pour une unité TVA pumise au dépôt de déclarations ordinaires (donc non exhaustive)	1 <i>77</i>
ANNEXE 13 - M	lodèle de déclaration ordinaire à la TVA (version papier)	183
ANNEXE 14 - M	lodèle de déclaration spéciale à la TVA (version papier)	185
ANNEXE 15 - M	Aodèle de liste annuelle des clients assujettis (version papier)	186
ANNEXE 16 - M	odèle de relevé à la TVA des opérations intracommunautaires ersion papier)	188
ANNEXE 17 - Fo	ormulaire 604B	190
ANNEXE 18 - Fo	ormulaire 604C	195